



YMAGIS

Communiqué de presse

Paris, le 28 mars 2014

YMAGIS REpond AUX CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PEA-PME

YMAGIS (ISIN : FR0011471291, mnémo : MAGIS), le spécialiste des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, confirme son éligibilité au PEA-PME, conformément au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 qui fixe les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, soit :

- moins de 5 000 salariés, d'une part,
- un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

A PROPOS D'YMAGIS

Créée en 2007 et animée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, YMAGIS (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. YMAGIS apporte ses services aux producteurs et distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires ainsi qu'aux exploitants de cinéma, afin d'assurer une transition harmonieuse de leurs activités du 35mm au numérique, de leur permettre d'en maîtriser les coûts et d'en tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier. L'offre d'YMAGIS couvre deux pôles d'activité : la gestion des VPF⁽¹⁾ (Virtual Print Fees ou frais de copie virtuelle) et les services aux exploitants et aux producteurs / distributeurs : vente et installation d'équipements pour les cinémas, maintenance et infogérance des matériels de projection numérique, location de lunettes 3D, préparation et acheminement des DCP⁽²⁾ et KDM⁽³⁾, et postproduction. Les laboratoires numériques d'YMAGIS livrent ainsi chaque semaine aux salles de cinéma des milliers de DCP et de KDM pour le compte de ses clients distributeurs. Au titre de l'exercice 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 47,3 M€, en hausse de +19% par rapport à 2012, et un résultat opérationnel courant de 4,0 M€ en hausse de 27%.

- (1) VPF : Virtual Print Fee - rémunération payée à YMAGIS par le fournisseur d'un contenu au format numérique, principalement les distributeurs de films long métrage, de façon à permettre la projection de ce contenu dans une salle de cinéma sous contrat VPF avec YMAGIS, quel que soit le modèle de financement de l'équipement retenu par l'exploitant et YMAGIS : Tiers Investisseur – financement porté par YMAGIS -ou Tiers Collecteur – financement porté par l'exploitant. La perception de VPF permet de couvrir une partie significative du financement des équipements de projection numérique, le solde étant à la charge de l'exploitant sous contrat avec YMAGIS.
- (2) DCP : Digital Cinema Package, ou copie numérique, ensemble des fichiers informatiques constituant le film long métrage, la bande annonce ou le film publicitaire
- (3) KDM : Key Delivery Message, ou clef de déchiffrement des contenus. Il s'agit d'un message électronique par lequel le distributeur fait parvenir à l'exploitant la clé qui va lui permettre de lire et donc de projeter la copie numérique (ou DCP).

CONTACTS

YMAGIS

Jean-Marie DURA
Directeur général délégué
Tel : +33 1 79 97 78 67
Email : investisseurs@ymagis.com

ACTIFIN

Relations investisseurs : Alexandre COMMEROT
Relations presse : Aurélie CHARLES
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : ymagis@actifin.fr